

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 13 mai 2004**

Présents

Exécutif	M. Marc MICHELA	maire
	Mme Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M. Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	MM. Alain CORTHAY	président
	Etienne MURISIER	vice-président
	Mme Lesley CHERUBINI	secrétaire du bureau
Conseil Municipal	Mmes Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER, MM. André FAVRE, Olivier MENETREY, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT, Florio TOGNI	
Personnel communal	MM. Robert RAVASIO	comptable
	Michel VAZQUEZ	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mme Laurette MENETREY-FONJALLAZ	
	M. François MEGEVAND	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2004
2. Communications diverses du Maire
3. Projets de délibérations :
 - **03/2004** : APPROBATION DES COMPTES 2003 DE LA FONDATION DE LA PALLANTERIE
 - **04/2004** : APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2003 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR
 - **05/2004** : APPROBATION DU BOUCLEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS ET LES MOYENS DE LES COUVRIR
 - **06/2004** : APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2003
 - **07/2004** : OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LE REMPLACEMENT DU COLLECTEUR DE DRAINAGE DANS LE SECTEUR DE LA PALLANTERIE / ESSERT
 - **08/2004** : OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SAPEURS-POMPIERS
4. Election du bureau du Conseil
5. Divers.

Le Président ouvre la séance à 21h15.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2004

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- 1^{ère} correction demandée par Corinne Ménétreay-Monnier en page 3, lettre f), chiffre 2 :
➔ « ...Ainsi, ~~la classe supplémentaire~~ **le parascolaire** pourrait être descendue dans **le jardin d'enfants actuel** ~~le paraseolaire par exemple~~, afin de... ».
- 2^{ème} correction, par Florio Togni, en page 4, lettre h), 2^{ème} paragraphe :
➔ « ...dans ce groupe pluridisciplinaire ; **nous préférons consulter la population par voie d'assemblée communale.** ~~P~~our clore ce chapitre, ... ».
- La 3^{ème} correction est demandée par le Président, en page 7, point 5), lettre g) :
➔ « Fontaine au Carre **d'Aval** : Martine... ».
- 4^{ème} correction, par Olivier Ménétreay, en page 6, lettre d) :
➔ « ...la tournée des poteaux **de signalisation** dès qu'il le pourra. ».

2) Communications diverses du Maire

- **Campagne Berthet** : Pour attribuer la petite enfance à ces locaux, l'architecte Claude Meylan a été mandaté pour effectuer les travaux nécessaires. Une première remarque a été soulevée concernant la superficie en m² des locaux. Il semble qu'il y ait 150 m² à l'école et 130 à Berthet. Il faut évaluer avec précision les surfaces disponibles pour être sûr que la campagne Berthet peut effectivement accueillir 30 enfants. Ceci ne remet pas en cause le principe de ce choix ; si la surface s'avérait vraiment insuffisante, il y aurait toujours la possibilité de mettre un container comme cela avait été discuté lors de la précédente séance du Conseil municipal.

Plusieurs remarques ressortent de cette discussion :

- y a-t-il un nombre d'enfants maximum en rapport avec la superficie ?
- la commission des bâtiments a un doute sur l'ampleur des travaux qui s'ensuivraient ;
- comment est-il possible que les experts des départements concernés qui sont venus voir Berthet aient donné leur accord de principe sans remarquer que la superficie n'était peut-être pas suffisante ?
- si le coût de Berthet devait grimper à CHF 200-250'000.-, pourquoi ne pas faire directement l'aménagement des combles de l'école dans ce cas ?
- si ces travaux doivent être faits à Berthet, il faut s'assurer qu'ils soient terminés pour la rentrée, ce qui dépendra directement de savoir jusqu'à où l'on va dans les travaux ;
- il faut voir si l'investissement vaut la peine pour un projet provisoire, car si le coût est de CHF 100'000.- par exemple pour une durée de cinq ans ce serait valable, mais si ce montant double ou triple, qu'en est-il ?

- si la décision est finalement prise de mettre un container - au lieu d'utiliser Berthet, les besoins en locaux supplémentaires à l'école ne seront pas satisfaits, bien que la classe supplémentaire puisse ouvrir comme prévu. Les profs devraient alors s'arranger pour trouver des solutions transitoires pour effectuer les tâches leur incombant dans les locaux à disposition actuellement ;
- les gardiennes d'enfant ont visité Berthet et semblent à priori en accord avec le principe du transfert sur place de la petite enfance, si les aménagements prévus sont effectués.

Il faut tenir compte de tout cela, mais quoiqu'il en soit, la décision va être prise rapidement, dans une à deux semaines.

3) Projets de délibérations

- **03/2004 – approbation des comptes 2003 de la Fondation de la Pallanterie**
Le Maire donne quelques précisions sur le principe de gestion de ces comptes et l'obligation faite au Conseil d'approuver les comptes des diverses fondations communales. Le Président lit la délibération.
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour et 2 abstentions.**
- **04/2004 – approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2003 et les moyens de les couvrir**
Le Maire précise qu'à part ces crédits budgétaires supplémentaires pour un montant global de CHF 226'849.40, il faut aussi tenir compte du fait qu'il y a eu environ CHF 950'000.- d'économies réalisées en tout - qui compensent donc largement les dépassements, mais qui n'apparaissent pas car il n'y a pas d'obligation de les faire figurer. Le Président lit la délibération.
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**
- **05/2004 – approbation du bouclage de crédits d'investissements et les moyens de les couvrir**
Le Maire apporte quelques compléments d'information sur les dépassements. Le Conseil émet le souhait qu'à l'avenir, les dépassements soient traités, dans la mesure du possible, par le biais d'un vote relatif à une ouverture de crédit complémentaire, plutôt que par un vote lors du bouclage de crédits d'investissements. Le Maire répond que la tenue plus précise de la comptabilité permettra de réaliser cela plus facilement à l'avenir, ce qui était moins le cas auparavant. Sur demande du Président, le secrétaire lit la délibération.
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 1 abstention.**
- **06/2004 – approbation du compte de fonctionnement, d'investissement, du financement des investissements, de variation de la fortune et du bilan 2003**
Quelques éclaircissements sont donnés par le Maire. Le Président lit la délibération.
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 1 abstention.**

- **07/2004 – ouverture d'un crédit d'engagement pour le remplacement du collecteur de drainage dans le secteur de la Pallanterie / Essert**
Michel Périllat illustre cette délibération avec un plan détaillé de la zone du collecteur. Sur demande du Président, le secrétaire lit la délibération.
▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

- **08/2004 – ouverture d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un véhicule pour les sapeurs-pompiers**
Le Maire justifie cet achat. André Favre apporte quelques précisions complémentaires, notamment le fait que des communes de taille comparable ont acheté des véhicules à un prix nettement supérieur. Le Président lit la délibération.
▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

4) Election du bureau du Conseil

La proposition du bureau actuel consiste à effectuer un « glissement » : le Vice-président deviendrait Président, la Secrétaire du bureau deviendrait Vice-présidente, et un (ou une) nouveau(elle) secrétaire serait choisi. Florio Togni est proposé pour ce poste. Personne d'autre ne se proposant, un vote d'acceptation – lors duquel les personnes concernées s'abstiennent - a lieu pour la nouvelle composition du bureau qui entre en vigueur le 1er juin 2004 :

- **Etienne Murisier** devient **Président** par 11 voix pour, soit à l'unanimité ;
- **Lesley Cherubini** devient **Vice-présidente** par 11 voix pour, soit à l'unanimité ;
- **Florio Togni** devient **Secrétaire du bureau du Conseil** par 11 voix pour, soit à l'unanimité.

5) Divers

- a) **Tarnovita** : Le Président lit la lettre reçue de Madame Lucienne Roulet – accompagnée du compte-rendu de l'Assemblée générale de l'association, par laquelle celle-ci semble remercier la commune pour sa subvention annuelle destinée au fonds de fonctionnement.

- b) **Zone bleue au chemin de la Pallanterie** : Un courrier sous forme de pétition a été envoyé au Maire avec copie au Président du Conseil. Ce dernier explique que les entreprises de la Pallanterie s'étonnent de la mise en place de cette zone bleue, et précise que l'affaire est en cours de traitement par l'exécutif. Le Maire explique que la mise en place de ces places de stationnement en zone bleue a été décidée conjointement avec la commune de Collonge-Bellerive pour des questions de sécurité, pour limiter le parcage sauvage, et par souci d'équité de traitement par rapport aux entreprises qui ont pris et payé des places.

- c) **Poste de police de la Pallanterie** : Marlène Favre relate la réunion qui a eu lieu pour la pétition « pour un vrai poste à la Pallanterie ». Huit communes y ont participé, ainsi que Mme Spoerri. Il n'est pas question de supprimer le poste, mais au contraire de demander à ce que le poste soit actif 24h/24h, ce qui est impossible avec l'effectif

actuel de 4 personnes. La pétition va être mise sur pied et distribuée aux secrétariats des communes participantes, pour la diffuser à la population, afin de retourner les feuilles remplies à fin juin. Le Maire précise que le maintien du poste à pu être garanti suite à une première intervention de l'ensemble des Maires et Adjointes lors de la dernière séance du groupement des communes Arve et Lac.

- d) Journée des voisins et voisines le 26 mai 2004 :** Bernard Piguet amène la proposition de la commission Action Sociale & Aide au Développement qui consiste à organiser une petite manifestation dans les différents quartiers du village et hameaux, des membres du Conseil s'impliquant pour distribuer une sorte de « tract » incitant la population à y participer. A la question du Président relative au coût des tables et bancs utilisés à cette occasion, le Maire répond que ce sera offert.
- e) Canicule :** Une journée de sensibilisation et de solidarité aura lieu le 21 juin 2004 sur tout le canton pour prévenir une éventuelle canicule et créer une discussion entre les personnes âgées entre autre.
- f) Football :** Petit rappel d'André Favre pour signaler le tournoi international les 12 et 13 juin 2004. Il serait sympathique que quelques conseillers y soient présents.
- g) Courir pour aider :** Le 8 juin 2004 à 19h, la remise du chèque à l'Association de la sclérose en plaques aura lieu devant la Mairie, agrémentée d'un petit apéritif.

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les membres pour cette année de collaboration et le plaisir qu'il a prit à présider, et informe qu'une collation aura lieu après la prochaine séance du Conseil.

La séance est levée à 23h30 avec les applaudissements de l'assemblée.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 juin 2004 à 18h15.

La Secrétaire du Bureau du Conseil Municipal

Le Président du Conseil Municipal

Meinier, le 17 juin 2004 /mv

Annexes : - Association Tarnovita, compte-rendu de l'Assemblée générale du 24 novembre 2003